

PETROVA IMMOBILIER

Barème applicable à compter du 01 Janvier 2017

APPARTEMENTS – VILLA Mandat simple – Mandat exclusif

HONORAIRE MINIMUM 5 000 € TTC		
Net Vendeur	HT	TTC
Jusqu'à 50 000€	5 000 €	6 000 €
De 50 000 € à 150 000 €	7 %	8,4 €
De 150 000 € à 350 000 €	6 %	7,2 %
De 350 000 € à plus	5 %	6 %

CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL

HONORAIRE MINIMUM 5 000 € TTC		
Net Vendeur	HT	TTC
Transaction commerciale	10 %	12 %
Location commerciale	15% du loyer triennal	18 % du loyer triennal

LOCATION HORS GESTION

Logement soumis à la loi du 06 juillet 1989	A la charge du Locataire	A la charge du Mandant
Location en résidence principale, logement vide ou meublé Honoraire de rédaction de bail	10 Euros TTC /M2	10 Euros TTC /M2
Location en résidence principale, logement vide ou meublé Etat des lieux d'entrée	3 Euros TTC /M2	3 Euros TTC /M2
Logement hors la loi du 06 juillet 1989 (résidence secondaire, saisonnière, bail de droit commun, etc.)	A la charge du Locataire	A la charge du Mandant
Location meublée /vide Honoraire de rédaction de bail + Etat des lieux d'entrée	1 mois de loyer Charges Comprises TTC	13 Euros TTC /M2